

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résidence Saint-Michel **Sécurisation de l'école Saint-Exupéry : condamnation** **de la voie publique à toute forme de circulation**

Ce vendredi 7 novembre, l'ordre du jour de la cellule de crise portait sur la localisation géographique de l'école Saint-Exupéry – située en contrebas de l'immeuble Les Rosiers - et sur l'analyse des risques que sa proximité avec l'immeuble en péril pourrait représenter sur la sécurité des enfants, des parents et des personnels. L'analyse conclut à la nécessité de sécuriser la chaussée et d'anticiper un scénario d'évacuation.

Ecole Saint-Exupéry : analyse du risque

Ce vendredi 7 novembre, la cellule de crise se réunissait une nouvelle fois en présence notamment du sous-préfet, du maire, d'un délégué de l'Education nationale et de l'expert désigné par le Tribunal administratif de Nîmes. L'expert était invité à préciser un paragraphe de son rapport mentionnant la proximité de l'immeuble Les Rosiers avec les écoles situées en contrebas :

« Il y a lieu de souligner cependant que le groupe d'immeubles dénommé Les Rosiers borde la voie communale et domine l'école primaire Saint-Exupéry ainsi que l'école maternelle La Colline. »

Extrait du rapport d'expertise, 28 octobre 2025.
Constat de péril, page 19/20)

La voie publique dans le périmètre du danger

Bien que le groupe d'immeubles Les Rosiers ne présente plus de danger pour ses occupants évacués depuis le 6 novembre dernier, il constitue toujours un péril imminent pour le public. La cellule de crise avait donc pour objectif de cerner, avec l'aide de l'expert, le périmètre de la zone de danger.

En cas d'effondrement de tout ou partie de ce groupe d'immeubles, deux paramètres (hauteur des façades et distance de l'école) ont permis d'établir que les décombres s'étendraient jusqu'à la voie publique. La voie publique concernée est la partie de l'avenue Saint-Exupéry qui sépare les immeubles de l'école située en contrebas. Bien qu'il ne soit pas mis en cause, l'immeuble Les Lauriers fait également partie du périmètre de sécurisation de la chaussée en raison de sa proximité avec les écoles.

Condamnation et interdiction de toute circulation d'une partie de la chaussée

La première décision qui s'est imposée a été de condamner la chaussée à toute forme de circulation : piéton, voiture, vélo, trottinette, etc. Des dispositifs ont été installés par les services techniques afin de bloquer la circulation.

Le délégué de l'Education nationale a exprimé l'attachement des enseignants et des parents à leur école. Il a aussi fait part de leur volonté de rester sur place et de leur inquiétude face au projet d'évacuation. Le maire a souligné qu'il était impossible d'ignorer le rapport d'expertise sur la localisation de l'école et sa proximité avec des bâtiments en péril imminent ; ce qui l'avait amenée à demander aux services municipaux de réaliser une étude de faisabilité sur l'évacuation de l'école.

Suspension provisoire du projet d'évacuation

Le périmètre de la zone de danger s'étendant – pour l'instant - à la voie publique, une décision de suspension provisoire du projet d'évacuation de l'école a été prise. Cependant, cette suspension provisoire est assortie de l'interdiction d'emprunter l'avenue Saint-Exupéry (désormais condamnée) et de l'obligation pour les parents, les enfants et les enseignants d'emprunter les voies d'accès situées à l'opposé. La police municipale a été chargée de s'assurer du respect de ces mesures.

Information des directeurs et enseignants

Le délégué de l'Education nationale a été chargé d'informer les directeurs et les enseignants de la nature provisoire de cette suspension et de la nécessité d'intégrer le fait que de nouveaux mouvements de bâtiments sont à prévoir. Toute alerte créerait une obligation de mise en sécurité et d'évacuation. L'objectif est donc de mettre à profit ce délai lié à la suspension provisoire pour anticiper ce scénario et préparer une évacuation dans les meilleures conditions.

Pour Véronique Arnaud-Deloy : *« La réunion de ce matin a permis d'affiner l'analyse du risque et son périmètre. Cependant, la situation reste évolutive. Les capteurs installés sur les bâtiments assurent un suivi en temps réel et peuvent enregistrer un seuil d'alerte à tout moment. [...] S'agissant de la sécurité des personnes et singulièrement de celle des enfants, on ne peut prendre aucun risque. »*

Point contact pour les habitants de Saint-Michel

Info-saint-michel@apt.fr

Apt, le 8 novembre 2025